



AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le Conseil de la municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire tenue le 13 novembre 2017, a adopté le règlement numéro 213-17 amendant le règlement numéro 172-15 concernant les branchements à l'aqueduc et à l'égout.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau de la soussignée, celui-ci étant situé au 35, rue Principale Ouest, Adstock, et ce, pendant les heures normales d'ouverture du bureau.

Donné à Adstock, ce 11 décembre 2017.

La directrice générale,

Renée Vachon